

# POURQUOI LE DISPOSITIF AIX-MARSEILLE-PROVENCE AMORÇAGE ?

**AIX-MARSEILLE-PROVENCE AMORÇAGE,**  
une étape de la chaîne de financement des  
entreprises de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Des dispositifs publics ou privés apportent des  
solutions financières aux porteurs de projets et  
chefs d'entreprises à chaque étape de leur déve-  
loppement : amorçage, création, développement,  
transmission...

**LE DISPOSITIF  
AIX-MARSEILLE-PROVENCE AMORÇAGE,**  
une solution d'amorçage

Cet outil est cofinancé par l'État et la Métropole  
Aix-Marseille-Provence.

Il intervient avant la création de l'entreprise.

Le Dispositif est mis en œuvre par  
Pays d'Aix Développement.

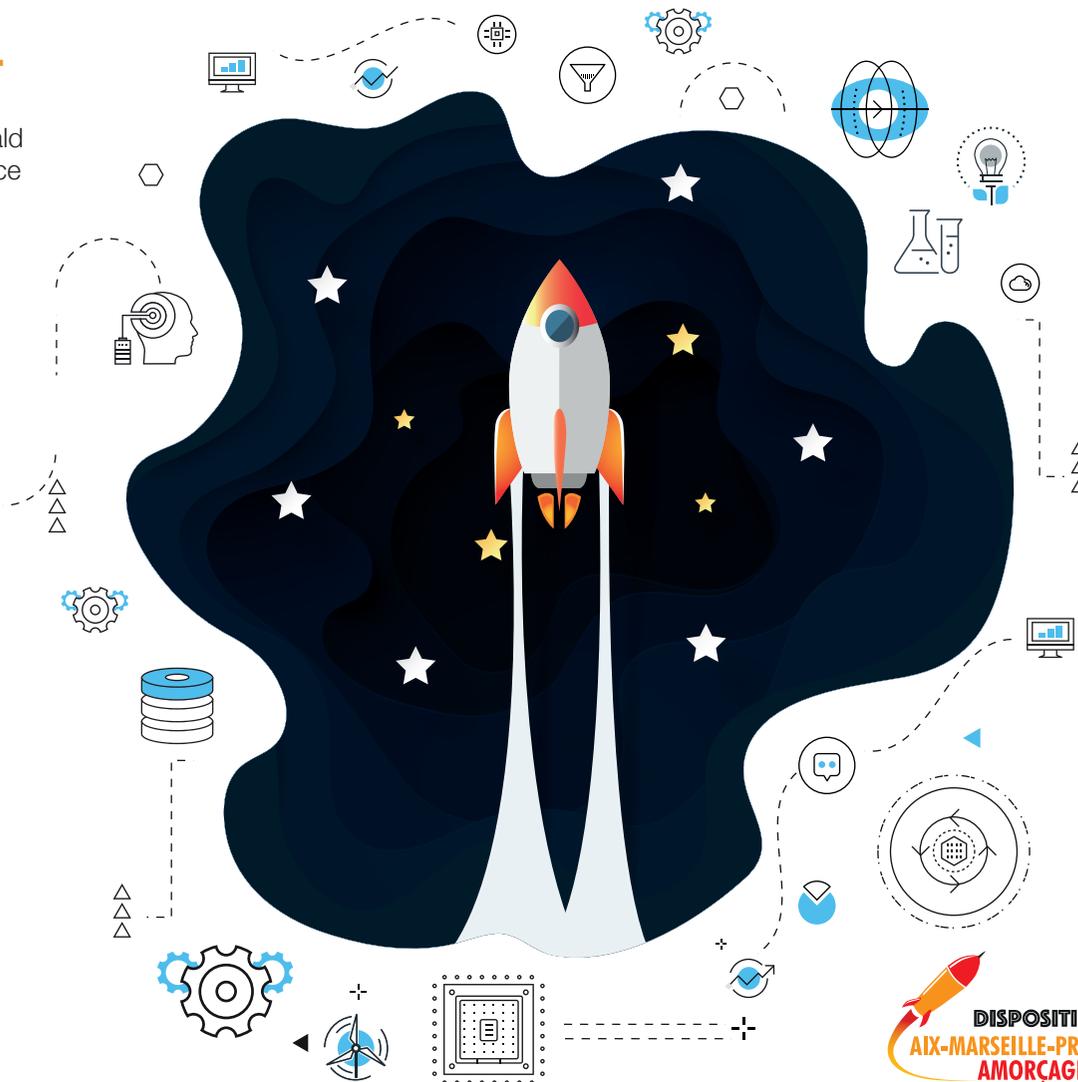


## PAYS D'AIX DÉVELOPPEMENT

Les Patios de Forbin  
9bis place John Rewald  
13100 Aix-en-Provence

**04 42 17 02 32**

Pays d'Aix Développement - 408 834 570 - Création/Impression Ma boîte de com' Aix-en-Provence B 504 588 153



[ampa@provence-pad.com](mailto:ampa@provence-pad.com) - [www.provence-pad.com/ampa](http://www.provence-pad.com/ampa)

VÉRIFIEZ AVEC NOUS VOTRE ÉLIGIBILITÉ AU 04 42 17 02 32

[www.provence-pad.com/ampa](http://www.provence-pad.com/ampa)



# QU'EST-CE-QUE LE DISPOSITIF AIX-MARSEILLE-PROVENCE AMORÇAGE ?



## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

## COMMENT ÇA MARCHE ?

### LES GRANDS PRINCIPES

#### UN FONDS D'AMORÇAGE

Un prêt d'honneur plafonné à 40 000 euros en amont de la création d'entreprise.

Aix-Marseille-Provence Amorçage (AMPA) constitue un levier financier pour les projets innovants et technologiques.

#### Son but ?

Permettre aux futurs créateurs d'entreprises de valider un certain nombre d'hypothèses (études techniques et de marché, brevets, prototypes...) pour maximiser les chances de succès de leur entreprise.

Les porteurs de projet pourront bénéficier d'une avance (prêt à taux zéro) d'un montant maximal de 40 000 euros. Ces fonds seront remboursables avec différé.

#### UN DISPOSITIF DE SUIVI

##### Diagnostic et ingénierie financière

Le dispositif Aix-Marseille-Provence Amorçage, c'est aussi l'assurance de bénéficier d'un suivi professionnalisé durant toute la phase d'amorçage du projet et de l'implantation de l'entreprise en pépinières, hôtels d'entreprises ou en incubateurs.

### LES CONDITIONS

#### AVOIR UN PROJET DE CRÉATION D'ENTREPRISE INNOVANTE

Les porteurs de projet à caractère technologique et innovant avant la création de l'entreprise sont éligibles au fonds du dispositif Aix-Marseille-Provence Amorçage.

#### PROJETER DE S'IMPLANTER SUR LE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Les projets soutenus seront accompagnés dans leur installation sur le territoire.

### LE FONCTIONNEMENT

#### LE COMITÉ DE SÉLECTION

Ce comité étudie les projets et retient ceux qui sont éligibles.

Il est composé de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Pays d'Aix Développement, la DIRECCTE, la CCI-MP, Provence Promotion, BPI France, les Mines St Etienne Campus Georges Charpak, les Arts et Métiers Campus d'Aix-en-Provence, le Réseau Entreprendre, les incubateurs IMPULSE et Belle de Mai, ACG Management, les banques partenaires, Total Développement, Airbus Développement, les Pôles de compétitivité, l'INPI Paca Ouest, les Pépinières...

#### LE COMITÉ D'ENGAGEMENT

Il analyse la faisabilité des projets admis en comité de sélection et détermine les moyens et les conditions du financement accordé pour les dossiers retenus.

#### LE COMITÉ DE PILOTAGE

Il assure le suivi, la cohérence et l'efficacité du dispositif mis en place.

